DIAL 3216

# Le « Pacte des catacombes »

vendredi 2 novembre 2012, mis en ligne par Dial

*Les textes publiés par DIAL ont souvent évoqué le « Pacte des catacombes » [1] mais nous n'avions pas, jusqu'à aujourd'hui, publié le texte lui-même. En guise d'introduction, nous reprenons quelques phrases rédigées par Maurice Cheza pour présenter le texte lors d'une publication dans le numéro 176 (juillet-septembre 2012) de la revue* Mission de l'Église *(p. 71-72). « Dans les derniers jours du Concile, le 16 novembre 1965, quarante évêques, en majorité latino-américains, se sont réunis dans une catacombe de Rome sous l'impulsion de dom Helder Camara et ils ont signé ce qui s'est appelé le « Pacte des catacombes ». Joseph Comblin, dans son exposé intitulé « L'Église : crise et espérance », considère cet événement comme l'apparition d'un « nouveau franciscanisme » en Amérique latine [2].Les signataires ont été discrets. Les* Informations Catholiques Internationales *en parlent à deux reprises : l'annonce de ce que l'on a appelé le schéma XIV (numéro du 15 décembre 1965) et le texte complet en 13 points (numéro du 1er janvier 1966). C'est de ce numéro qu'est transcrit le texte suivant.*

---

Nous, évêques réunis en Concile Vatican II,

**–** ayant été éclairés sur les déficiences de notre vie de pauvreté selon l'Évangile ;
**–** encouragés les uns par les autres, dans une démarche où chacun de nous voudrait éviter la singularité et la présomption ;
**–** unis à tous nos frères dans l'Épiscopat ;
**–** comptant surtout sur la force et la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, sur la prière des fidèles et des prêtres de nos diocèses respectifs ;
**–** nous plaçant par la pensée et la prière, devant la Trinité, devant l'Église du Christ, devant les prêtres et les fidèles de nos diocèses, dans l'humilité et la conscience de notre faiblesse mais aussi avec toute la détermination et la force dont Dieu veut bien nous donner la grâce,

nous nous engageons à ce qui suit :

1. Nous essaierons de *vivre* selon le mode ordinaire de notre population en ce qui concerne l'habitation, la nourriture, les moyens de locomotion et tout ce qui s'ensuit. Cf. Mt, 5, 3 ; Mt, 6, 33s ; Mt, 8, 20.

2. Nous renonçons pour toujours à l'apparence et à la réalité de richesse spécialement dans les habits (étoffes riches, couleurs voyantes), les insignes en matière précieuse (ces signes doivent être en effet évangéliques). Cf. Mc, 6, 9 ; Mt, 10, 9s ; Actes, 3, 6. Ni or ni argent.

3. Nous ne posséderons ni immeubles, ni meubles, ni comptes en banque, etc., en notre propre nom ; et s'il faut posséder, nous mettrons tout au nom du diocèse, ou des œuvres sociales ou caritatives. Cf. Mt, 6, 19-21, Lc, 12, 33s.

4. Nous confierons, chaque fois qu'i1 est possible, la gestion financière et matérielle, dans nos diocèses, à un comité de laïcs compétents et conscients de leur rôle apostolique, en vue d'être moins des administrateurs que des pasteurs et apôtres. Cf. Mt, 10, 8 ; Actes, 6, 1-7.

5. Nous refusons d'être appelés oralement ou par écrit par des noms et des titres signifiant la grandeur et

la puissance (Éminence, Excellence, Monseigneur). Nous préférerons être appelés du nom évangélique de Père.

6. Nous éviterons, dans notre comportement, nos relations sociales, ce qui peut sembler donner des privilèges, des priorités ou même une préférence quelconque aux riches et aux puissants (par exemple par des banquets offerts ou acceptés, par des services religieux). Cf. Lc, 13, 12-14 ; 1 Cor, 9, 14-19).

7. Nous éviterons de même d'encourager ou de flatter la vanité de quiconque en vue de récompenser ou de solliciter les dons, ou pour toute autre raison. Nous inviterons nos fidèles à considérer leurs dons comme une participation normale au culte, à l'apostolat et à l'action sociale. Cf. Mt, 6, 2-4 ; Lc 15, 9-13 ; 2 Cor, 12, 4.

8. Nous donnerons tout ce qui est nécessaire de notre temps, réflexion, cœur, moyens, etc., au service apostolique et pastoral des personnes et des groupes laborieux et économiquement faibles et sous-développés, sans que cela porte préjudice aux autres personnes et groupes du diocèse. Nous soutiendrons les laïcs, religieux, diacres ou prêtres que le Seigneur appelle à évangéliser les pauvres et les ouvriers en partageant la vie ouvrière et le travail. Cf. Lc, 4, 18s ; Mc, 6, 4 ; Mt, 11, 4s ; Actes, 18, 3s ; Actes, 20, 33-35 ; 1 Cor, 4, 12 et 9, 1-27.

9. Conscients des exigences de la justice et de la charité et de leurs rapports mutuels, nous essaierons de transformer les œuvres de « bienfaisance » en œuvres sociales basées sur la charité et la justice qui tiennent compte de tous et de toutes les exigences, comme un humble service des organismes publics compétents. Cf. Mt, 25, 31-46 ; Lc 13, 12-14, et 33s.

10. Nous mettrons tout en œuvre pour que les responsables de notre gouvernement et de nos services publics décident et mettent en application les lois, les structures et les institutions sociales nécessaires à la justice, à l'égalité et au développement harmonisé et total de tout l'homme chez tous les hommes et par là à l'avènement d'un autre ordre social, nouveau, digne des fils de l'homme et des fils de Dieu. Cf. Actes, 2, 44s ; Actes, 4, 32-35 ; Actes, 5, 4 ; 2 Cor, 8 et 9 ; 1 Tim, 5, 16.

11. La collégialité des évêques trouvant sa plus évangélique réalisation dans la prise en charge commune des masses humaines en état de misère physique, culturelle et morale – deux tiers de l'humanité – nous nous engageons :
**–** à participer, selon nos moyens, aux investissements urgents des épiscopats des nations pauvres ;
**–** à demander ensemble, au niveau des organismes internationaux, en témoignant toujours de l'Évangile, comme l'a fait le Pape Paul VI à l'ONU, la mise en place de structures économiques et cu1turelles qui ne fabriquent plus de nations prolétaires dans un monde de plus en plus riche, mais permettent aux masses pauvres de sortir de leur misère.

12. Nous nous engageons à partager dans la charité pastorale notre vie avec nos frères dans le Christ, prêtres, religieux et laïcs, pour que notre ministère soit un vrai service ; ainsi,
**–** nous nous efforcerons de « réviser notre vie » avec eux ;
**–** nous susciterons des collaborateurs pour être davantage des animateurs selon l'esprit que des chefs selon le monde ;
**–** nous chercherons à être plus humainement présents, accueillants ;
**–** nous nous montrerons ouverts à tous, quelle que soit leur religion. Cf. Mc, 8, 34s ; Actes, 6, 1-7 ; 1 Tim, 3, 8-10.

13. Revenus dans nos diocèses respectifs, nous ferons connaître à nos diocésains notre résolution, les priant de nous aider par leur compréhension, leur concours et leurs prières.

Que Dieu nous aide à être fidèles.

**– Dial – Diffusion de l'information sur l'Amérique latine – D 3216.**
**–** Source (français) : *Informations catholiques Internationales*, 1er janvier 1966. Texte français revu par Dial en comparant avec la version en espagnol.
**–** Source (espagnol) : Adital, 9 mars 2010.

En cas de reproduction, mentionner au moins une des sources françaises et l'adresse internet de l'article.

## Notes

[1] Voir notamment DIAL 3123 - « Église : crise et espérance » et DIAL 3155 - « ÉQUATEUR - « Hiver ecclésial » en Amazonie équatorienne ».

[2] Exposé présenté le 18 mars 2010 au congrès d'El Salvador, organisé à l'occasion du trentième anniversaire de l'assassinat de Mgr Romero.